

COMMUNE DE RIXENSART

ENQUETE PUBLIQUE

AVIS A LA POPULATION

PROJET DE CLASSEMENT, COMME MONUMENT, DE LA PERCHE COUVERTE (TIR-À-L'ARC) SISE RUE AUGUSTE LANNOYE 32 À 1332 RIXENSART

Le Collège communal de la Commune de Rixensart informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au projet susvisé.

Ce projet a été introduit par la Commune de Rixensart – avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart.

Cette enquête publique est prescrite en vertu de l'article 199 du Code du Patrimoine, aux fins de consultation par le public du projet de classement, comme monument, de la perche couverte (tir-à-l'arc) sise rue Auguste Lannoy 32 à 1332 Rixensart.

La population est invitée à :

1. Consulter le dossier soumis à l'enquête publique à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart, au service Urbanisme aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du **06/12/2018** au **20/12/2018** inclus, ainsi que le mardi **11/12/2018** de 16h00 à 20h00.
2. Introduire ses observations et réclamations par écrit en les adressant au Collège communal de Rixensart, avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart ou par télécopie (02/634.21.09), avant le **21/12/2018**.
3. Participer à la séance verbale de clôture d'enquête publique où sont entendues les personnes qui le désirent, qui se tiendra le **21/12/2018** à 14h00 au service Urbanisme, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Rixensart le 22/11/2018

Le Directeur général

Michel DEVIERE

La Bourgmestre

Patricia LEBON